

English version	Version française
<p>1) Organiser of the Pacific Dataviz Challenge</p> <p>The Pacific Dataviz Challenge (“the Challenge”) is organised by the Pacific Community (“the Organiser”).</p>	<p>1) Organisateur du Pacific Dataviz Challenge</p> <p>Le Pacific Dataviz Challenge (ci-après, le « Challenge ») est organisé par la Communauté du Pacifique (ci-après, « l’Organisateur »).</p>
<p>2) Vocabulary we use in the Challenge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dataviz means data visualisation. • Static dataviz means a graphical representation of data in picture form—for example, a poster or factsheet. • Interactive dataviz means a graphical representation of data with movement and/or dynamic functions such as clicking, filtering, zooming, hovering over, and/or scrolling—for example, a website, a video or dashboard. • Open data are data that can be freely used, modified and shared by anyone for any purpose. 	<p>2) Termes propres au Pacific Dataviz Challenge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le terme dataviz est le diminutif de data visualisation, qui signifie visualisation de données. • La dataviz statique est une représentation graphique des données sous forme d’image (affiche ou infographie, par exemple). • La dataviz interactive est une représentation graphique de données associée à du mouvement et/ou à des fonctionnalités dynamiques, telles que clic, filtres, zoom, survol et/ou défilement (un site web, une vidéo ou un dashboard, par exemple). • Les données ouvertes sont des données pouvant être librement utilisées, modifiées et partagées par quiconque, quelle qu’en soit la finalité.
<p>3) Acceptance of Rules</p> <p>By submitting an entry in the Challenge, you’ve fully and unconditionally accepted these Rules.</p> <p>These Rules can be updated by the Organiser at any time. Any new Rules shall automatically replace the previous Rules.</p>	<p>3) Acceptation du règlement</p> <p>En soumettant un projet dans le cadre du Challenge, le participant ou la participante accepte pleinement et sans condition le présent règlement.</p> <p>Le présent règlement peut être modifié par l’Organisateur à tout moment. Toute version modifiée du règlement se substitue automatiquement à la version précédente.</p>

<p>4) Dates</p> <p>The Challenge shall run from 1 June 2026, 12:00 pm, to 31 August 2026, 11:00 pm, in the time zone of Fiji.</p>	<p>4) Dates</p> <p>Le Challenge se déroulera du 1^{er} juin 2026, à 12h, au 31 août 2026, à 23h, heure des Fidji.</p>
<p>5) Structure of the Challenge</p> <p>The Challenge comprises two parallel competitions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A main competition • A Pacific schools' competition. <p>A contestant may participate in one or both competitions, provided they meet the Eligibility Conditions applicable to each.</p>	<p>5) Structure du Challenge</p> <p>Le Challenge comprend deux concours parallèles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un concours principal ; • un concours réservé aux établissements scolaires du Pacifique. <p>Il est possible de participer à l'un de ces concours ou aux deux, pour autant que les conditions requises soient remplies pour chacun d'entre eux.</p>
<p>6) Eligibility Conditions</p> <p>Main competition</p> <p>The main competition is open to individuals or teams, whether amateur or professional, of any age, of any nationality, residing in any country or territory, while noting additional eligibility criteria for certain prizes set out in 12) Prizes.</p> <p>Pacific schools' competition</p> <p>The Pacific schools' competition is open to individuals or teams who, on the first day of the competition, are enrolled and participating in primary, intermediate or secondary school (or equivalent) in a Pacific Island country or territory¹.</p>	<p>6) Conditions requises pour participer aux concours</p> <p>Concours principal</p> <p>Le concours principal est ouvert aux individus ou aux équipes, amateurs ou professionnels, quels que soient leur âge, leur nationalité, et leur pays ou territoire de résidence. À noter toutefois que des conditions supplémentaires s'appliquent à certains prix, telles que définies au point 12) Prix.</p> <p>Concours réservé aux établissements scolaires du Pacifique</p> <p>Le concours organisé pour les établissements scolaires du Pacifique est ouvert aux individus ou aux équipes qui, à la date de début du concours, sont inscrits et scolarisés dans une école primaire, un collège ou un lycée (ou équivalent), situé dans un État ou Territoire insulaire océanien².</p>

¹ American Samoa; Cook Islands; Federated States of Micronesia; Fiji; French Polynesia; Guam; Kiribati; Marshall Islands; Nauru; New Caledonia; Niue; Northern Mariana Islands; Palau; Papua New Guinea; Pitcairn Islands; Samoa; Solomon Islands; Tokelau; Tonga; Tuvalu; Vanuatu; Wallis and Futuna.

² Îles Cook, Fidji, Guam, Kiribati, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna.

<p>Ineligible persons (both competitions)</p> <p>The following persons are ineligible to participate in either competition of the Challenge:</p> <ul style="list-style-type: none"> • employees of the Organiser; • members of the Jury; • persons otherwise involved in organising the Challenge <p>Contestants under the age of 18 (both competitions)</p> <p>Any contestant under the age of 18 must provide written parental or legal guardian consent at the time of registration, using the form provided on the Challenge website.</p>	<p>Personnes ne pouvant pas participer (valable pour les deux concours)</p> <p>Les personnes suivantes ne peuvent pas participer à l'un ou l'autre des concours organisés dans le cadre du Challenge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnes employées par l'Organisateur ; • membres du jury ; • personnes contribuant d'une autre manière à l'organisation du Challenge <p>Participants mineurs (valable pour les deux concours)</p> <p>Les participants de moins de 18 ans doivent fournir, au moment de l'inscription, une autorisation écrite des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale, au moyen du formulaire disponible sur le site web du Challenge.</p>
<p>7) Entry Limits</p> <p>Main competition</p> <p>Each eligible contestant may submit a maximum of four (4) distinct entries in the main competition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a static dataviz as an individual contestant • an interactive dataviz as an individual contestant • a static dataviz as part of a team submission • an interactive dataviz as part of a team submission. <p>Pacific schools' competition</p> <p>Each eligible contestant may submit a maximum of four (4) distinct entries in the Pacific schools' competition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a static dataviz as an individual contestant • an interactive dataviz as an individual contestant • a static dataviz as part of a team submission • an interactive dataviz as part of a team submission. 	<p>7) Nombre maximal de projets soumis</p> <p>Concours principal</p> <p>Chaque participant ou participante remplissant les conditions requises peut présenter jusqu'à quatre (4) projets différents dans le cadre du concours principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une dataviz statique présentée à titre individuel ; • une dataviz interactive présentée à titre individuel ; • une dataviz statique dans le cadre d'une participation en équipe ; • une dataviz interactive dans le cadre d'une participation en équipe. <p>Concours réservé aux établissements scolaires du Pacifique</p> <p>Chaque participant ou participante peut présenter jusqu'à quatre (4) projets différents dans le cadre du concours organisé pour les établissements scolaires du Pacifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une dataviz statique présentée à titre individuel ; • une dataviz interactive présentée à titre individuel ; • une dataviz statique dans le cadre d'une participation en équipe ; • une dataviz interactive dans le cadre d'une participation en équipe.

<p>8) Language</p> <p>Working languages</p> <p>All registration forms, dataviz entries, and supporting explanations must be provided in English or French. Contestants must be able to communicate with the Jury in English or French.</p> <p>Additional languages</p> <p>Additional languages may be used in dataviz—for example, to create a bilingual or multilingual dataviz—but the dataviz must also be completely available in English and/or French.</p>	<p>8) Langues</p> <p>Langues de travail</p> <p>L'ensemble des formulaires d'inscription, des dataviz et des explications associées doivent être en anglais ou en français. Les participants doivent être en mesure de communiquer avec le jury en anglais ou en français.</p> <p>Langues supplémentaires</p> <p>D'autres langues peuvent être utilisées dans la dataviz, notamment pour la création d'une visualisation bilingue ou multilingue ; le cas échéant, la dataviz doit également être entièrement disponible en anglais et/ou en français.</p>
<p>9) Dataviz requirements</p> <p>Datasets (both competitions)</p> <p>The official Challenge theme and datasets shall be published on the Challenge website no later than 12:00 pm on 1 June 2026. The list of datasets changes every year with the theme.</p> <p>Datasets for the main competition</p> <p>Contestants in the main competition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • must use one or more datasets from the list published by the Organiser; • may also use any other dataset provided they are open data; • must cite all datasets used; • must comply with the licence terms associated with each dataset. <p>Datasets for the Pacific schools' competition</p> <p>Contestants in the Pacific schools' competition:</p> <ul style="list-style-type: none"> • must use one or more datasets from the list published by the Organiser; • may also use any other dataset, including their own primary data—for example, data collected as part of a school project; • must either cite or include all datasets used; 	<p>9) Exigences relatives aux dataviz</p> <p>Jeux de données (valable pour les deux concours)</p> <p>Le thème et les jeux de données officiels sont publiés sur le site Web du Pacific Dataviz Challenge au plus tard le 1^{er} juin 2026, à 12 h. La liste des jeux de données change chaque année en fonction du thème.</p> <p>Jeux de données pour le concours principal</p> <p>Les participants au concours principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doivent utiliser au moins l'un des jeux de données de la liste publiée par l'Organisateur ; • peuvent également utiliser tout autre jeu de données à condition qu'il s'agisse de données ouvertes ; • doivent citer tous les jeux de données utilisés ; • doivent respecter les conditions de licence associées à chaque jeu de données. <p>Jeux de données pour le concours des établissements scolaires du Pacifique</p> <p>Les participants au concours organisé pour les établissements scolaires du Pacifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doivent utiliser au moins l'un des jeux de données de la liste publiée par l'Organisateur ;

- must comply with the licence terms associated with each dataset.

Originality (both competitions)

All entries must be original works created specifically for this Challenge, neither previously published nor previously submitted elsewhere.

Any false declaration, plagiarism and fraud shall result in disqualification.

The **use of artificial intelligence** (AI) tools is permitted, provided it remains supportive in nature (e.g. assisting with coding, improving narrative, or enhancing visual elements).

Submissions must reflect the participant's own original work and judgement.

The use of AI must not replace the core creative or analytical process.

The Organiser reserve the right to disqualify any entry where the use of AI is deemed excessive or where the submission is primarily generated by AI (e.g. a static dataviz or poster largely produced without meaningful human contribution).

- peuvent également utiliser tout autre jeu de données, notamment leurs propres données, comme celles recueillies dans le cadre d'un projet scolaire ;
- doivent citer ou inclure tous les jeux de données utilisés ;
- doivent respecter les conditions de licence associées à chaque jeu de données.

Originalité (valable pour les deux concours)

Tous les projets soumis doivent être des œuvres originales créées spécialement pour ce Challenge, et celles-ci ne doivent avoir jamais été publiées ni présentées dans le cadre d'un autre événement.

Les fausses déclarations, le plagiat et la fraude entraînent la disqualification des participants ou équipes concernés.

L'**utilisation d'intelligence artificielle** (IA) est autorisée, sous réserve qu'elle ait un rôle purement auxiliaire (par exemple, pour faciliter le code, améliorer le récit ou enrichir les éléments visuels).

Les candidatures doivent refléter le propre travail et jugement du participant.

L'utilisation de l'IA ne doit pas se substituer au processus créatif et analytique.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute candidature dans laquelle l'utilisation de l'IA est jugée excessive ou lorsque la candidature est principalement générée par l'IA (par exemple, une dataviz statique ou une affiche réalisée en grande partie sans contribution humaine significative).

10) Submission requirements

Problem statement

Each entry must be accompanied by an explanation of:

- the problem addressed, and
- how the dataviz responds to that problem.

This explanation must be provided in the registration form.

File formats

Static dataviz:

- High-quality vectorial (e.g. PDF) or image (e.g. JPEG, PNG) format;

10) Exigences relatives aux projets soumis

Problème abordé

Chaque projet doit être accompagné d'une explication précisant :

- le problème posé ; et
- la manière dont la dataviz y répond.

Cette explication doit être fournie dans le formulaire d'inscription.

Formats de fichier

Dataviz statique :

- format vectoriel (ex. : PDF) ou image (ex. : JPEG ou PNG) de haute qualité ;

<ul style="list-style-type: none"> • Uploaded directly via the registration form; • Maximum file size: 100 MB. <p>Interactive dataviz:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publicly accessible via a URL supplied by the contestant; • Must remain accessible until at least 31 August 2029. <p>Team entries</p> <p>Teams must submit a single entry under one designated team contact person.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • fichier chargé directement par l'intermédiaire du formulaire d'inscription ; • taille de fichier maximale : 100 Mo. <p>Dataviz interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accessible au public au moyen d'une URL communiquée par le participant ou la participante ; • doit rester accessible au moins jusqu'au 31 août 2029. <p>Projets d'équipe</p> <p>Les équipes doivent soumettre un seul projet par l'intermédiaire de la personne référente désignée au sein de l'équipe.</p>
<p>11) Jury</p> <p>Entries shall be assessed by a Jury chosen by the Organiser. The Jury's decisions need not be justified to contestants. Contestants expressly waive any right of challenge relating to Jury composition, deliberations or decisions.</p>	<p>11) Jury</p> <p>Un jury, constitué par l'Organisateur, évalue les projets soumis. Les décisions du jury n'ont pas à être justifiées auprès des participants. Les participants renoncent expressément à tout droit de contestation en lien avec la composition, les délibérations ou les décisions du jury.</p>
<p>12) Prizes</p> <p>Prizes for the main competition</p> <p>Following Jury deliberation, the following prizes may be awarded:</p> <ul style="list-style-type: none"> • One (1) Grand Pacific Prize – USD3000 + optional funded participation in the Visualising Climate 2026 Conference (at the discretion of the Organiser) • Five (5) Static Dataviz Prizes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Pacific 1st Prize – USD2000 ○ Pacific 2nd Prize – USD1000 ○ Pacific Youth 1st Prize – USD1000 ○ Pacific Youth 2nd Prize – USD500 ○ Global Mention – USD1500 • Five (5) Interactive Dataviz Prizes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Pacific 1st Prize – USD2000 	<p>12) Prix</p> <p>Prix du concours principal</p> <p>À la suite des délibérations du jury, les prix suivants peuvent être décernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) Grand prix du Pacifique – 3 000 dollars des É.-U. + prise en charge possible de la participation à la conférence Visualising Climate 2026 (à la discrétion de l'Organisateur) • Cinq (5) prix Dataviz statique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pacifique 1^{er} prix – 2 000 dollars É.-U. ○ Pacifique 2^e prix – 1 000 dollars É.-U. ○ Jeunes du Pacifique 1^{er} prix – 1 000 dollars É.-U. ○ Jeunes du Pacifique 2^e prix – 500 dollars É.-U. ○ Mention internationale – 1 500 dollars É.-U. • Cinq (5) prix Dataviz interactive : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pacifique 1^{er} prix – 2 000 dollars É.-U.

- Pacific 2nd Prize – USD1000
- Pacific Youth 1st Prize – USD1000
- Pacific Youth 2nd Prize – USD500
- Global Mention – USD1500

The **Grand Pacific Prize**, **Static Dataviz Pacific** and **Interactive Dataviz Pacific** prizes in the main competition are dedicated to contestants who self-identify as Pacific Islanders.

The **Static Dataviz Pacific Youth** and **Interactive Dataviz Pacific Youth** prizes in the main competition are dedicated to contestants who self-identify as Pacific Islanders and are aged 25 or younger at the time of submitting their entry.

The Global Mentions are open internationally.

The Jury and/or the Organiser may, at their discretion, award other prizes or distinctions in addition to the listed prizes, or choose not to award a prize.

The decision to fund participation in the Visualising Climate 2026 Conference is at the sole discretion of the Organiser. This decision need not be justified.

Prizes for the Pacific schools' competition

Following Jury deliberation, the following prizes may be awarded:

- One (1) **Grand Pacific School Prize** – USD500
- One (1) **Best Melanesia School Project** – USD250
- One (1) **Best Polynesia School Project** – USD250
- One (1) **Best Micronesia School Project** – USD250

The Jury and/or the Organiser may, at their discretion, award other prizes or distinctions in addition to the listed prizes, or choose not to award a prize.

Prize payment to minors (both competitions)

Where a prize-winner is under 18, the prize shall be paid to the parent or legal guardian whose consent authorised participation.

- Pacifique 2^e prix – 1 000 dollars É.-U.
- Jeunes du Pacifique 1^{er} prix – 1 000 dollars É.-U.
- Jeunes du Pacifique 2^e prix – 500 dollars É.-U.
- Mention internationale – 1 500 dollars É.-U.

Le **Grand prix du Pacifique**, le prix **Dataviz statique Pacifique** et le prix **Dataviz interactive Pacifique** décernés dans le cadre du concours principal sont réservés aux participants qui se définissent comme des Océaniens.

Les prix **Dataviz statique Jeunes du Pacifique** et **Dataviz interactive Jeunes du Pacifique** décernés dans le cadre du concours principal sont réservés aux participants qui se définissent comme des Océaniens et qui sont âgés de 25 ans ou moins à la date de soumission de leur candidature.

Le prix Mention internationale est ouvert aux participants de toutes nationalités.

Le jury et/ou l'Organisateur peuvent, s'ils le jugent approprié, décerner d'autres prix ou distinctions en plus de ceux présentés ci-dessus, ou choisir de ne pas décerner de prix.

La décision de financer la participation à la conférence Visualising Climate 2026 est laissée à la seule discrétion de l'Organisateur. Cette décision n'a pas à être justifiée.

Prix du concours réservé aux établissements scolaires du Pacifique

À la suite des délibérations du jury, les prix suivants peuvent être décernés :

- Un (1) **Grand prix des écoles du Pacifique** – 500 dollars É.-U.
- Un (1) prix **Meilleur projet des écoles de Mélanésie** – 250 dollars É.-U.
- Un (1) prix **Meilleur projet des écoles de Polynésie** – 250 dollars É.-U.
- Un (1) prix **Meilleur projet des écoles de Micronésie** – 250 dollars É.-U.

Le jury et/ou l'Organisateur peuvent, s'ils le jugent approprié, décerner d'autres prix ou distinctions en plus de ceux présentés ci-dessus, ou choisir de ne pas décerner de prix.

Prize payment to teams (both competitions)

Prize payment shall be made to the designated team contact person. Teams are then responsible for internal prize distribution.

Païement du prix aux mineurs (valable pour les deux concours)

Pour les lauréats de moins de 18 ans, le prix est versé au parent ou à la personne exerçant l'autorité parentale qui a consenti à la participation.

Païement du prix aux équipes (valable pour les deux concours)

Le païement du prix est effectué à la personne référente désignée au sein de l'équipe. Les équipes sont ensuite responsables de le répartir entre leurs membres.

13) Intellectual property

Each contestant grants the Organiser and the producers of datasets used in their entry a worldwide, royalty-free, non-exclusive licence to reproduce, display, distribute, translate and adapt their dataviz and problem statement, in any medium and for any purpose (including commercial purposes), with attribution to the contestant. The contestant retains all intellectual property rights in their dataviz and may continue to use, publish and commercialise it freely.

Contestants hereby declare that they hold the unrestricted and unconditional rights set forth in these rules and are legally competent. Contestants shall be solely liable for the content of the productions developed and transmitted as part of the Pacific Dataviz Challenge and hereby attest that such productions comply with currently applicable legislation with regard to the intellectual property rights of third parties.

13) Propriété intellectuelle

Chaque participant ou participante concède à l'Organisateur et aux créateurs des jeux de données utilisés dans son projet une licence mondiale, gratuite et non exclusive leur permettant de reproduire, de représenter, de diffuser, de traduire et d'adapter sa dataviz ainsi que l'énoncé du problème associé, sur tout support et à toute fin (notamment à des fins commerciales), à condition que le nom du participant ou de la participante soit mentionné. Il ou elle conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur sa dataviz et peut continuer à l'utiliser, à la publier et à la commercialiser librement.

Les participants déclarent disposer sans restriction ni réserve des droits tels que définis par les présentes et avoir la capacité de s'engager. Ils sont seuls responsables du contenu des éléments développés et transmis dans le cadre du Pacific Dataviz Challenge, et attestent que ceux-ci sont conformes à la législation en vigueur en matière de droits de propriété intellectuelle de tiers.

14) Confidentiality

Pacific Dataviz Challenge contestants hereby undertake to refrain from disclosing any confidential information that may come to their knowledge as part of this contest.

Contestants hereby undertake on behalf of themselves and any persons working with them on a team submission to refrain from obtaining

14) Confidentialité

Les participants au Pacific Dataviz Challenge s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre du présent concours.

Ils s'engagent, pour eux-mêmes et tous ceux qui collaborent avec eux dans le cadre d'un projet d'équipe, à ne pas tenter d'obtenir des informations,

<p>information, whether confidential or not, regarding the other contestants. Contestants hereby agree to take all the necessary measures to ensure that any data that may be made available to them are protected.</p>	<p>confidentielles ou non, concernant les autres participants. Ils s'engagent en outre à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des données qui pourraient être mises à leur disposition.</p>
<p>15) Image rights</p> <p>All Challenge contestants shall authorise the Organiser to take photographs and make sound and/or audiovisual recordings of their images and speech uttered as part of the contest.</p> <p>They hereby undertake to authorise the Organiser and their partners, sponsors and media contacts to publish and broadcast their names, photographs and recordings on any medium, whether or not in the mass media, anywhere in the world for promotional purposes without creating any right to remuneration or compensation.</p> <p>The Organiser and their partners, sponsors and media contacts shall be authorised to disseminate on any medium the names of the prizewinners, titles of the dataviz produced and the descriptions and website links thereof and screenshots.</p>	<p>15) Droits à l'image</p> <p>Tous les participants au Challenge autorisent l'Organisateur à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels de leurs images et de leurs interventions orales dans le cadre du concours.</p> <p>Ils s'engagent à autoriser l'Organisateur, ainsi que ses partenaires, sponsors et contacts média, à publier et à diffuser leur nom, leurs photographies et leurs enregistrements sur tout support, dans les médias ou non, dans le monde entier, à des fins promotionnelles sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération ou à une indemnité.</p> <p>L'Organisateur, ainsi que ses partenaires, sponsors et contacts média, sont autorisés à diffuser, sur tout support, les noms des lauréats, les titres des dataviz produites, leurs descriptions, les liens vers les sites Web correspondants, ainsi que des captures d'écran.</p>
<p>16) Contestants' personal data</p> <p>By registering online with a view to taking part in the Pacific Dataviz Challenge, contestants hereby grant their informed consent to the Organiser collecting and processing the data provided in response to the application form. Such personal data are strictly necessary for taking part in the contest.</p> <p>The Organiser shall process them electronically for the purposes of managing the administration of the Pacific Dataviz Challenge registrations, managing the relationship and contact with applicants, producing statistics on the makeup of the group of contestants and forwarding practical information on contestants or general organisation of the Pacific Dataviz Challenge.</p>	<p>16) Données à caractère personnel des participants</p> <p>En s'inscrivant en ligne en vue d'une participation au Pacific Dataviz Challenge, les participants autorisent de manière éclairée l'Organisateur à collecter et à traiter les données communiquées dans le formulaire d'inscription. Ces données à caractère personnel sont strictement nécessaires à la participation au concours.</p> <p>Elles font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'Organisateur. Ce traitement a pour finalité la gestion administrative des inscriptions au Pacific Dataviz Challenge, la gestion de la relation et des échanges avec les participants, la création de statistiques sur la composition du groupe de participants et l'envoi d'informations pratiques relatives à la participation ou à l'organisation générale du Pacific Dataviz Challenge.</p>

The data shall be held by the processing manager for five years after the competition closes.

As the processing manager, the Organiser hereby undertakes to comply with the regulations applicable to them relating to the processing of personal data, specifically as regards the Pacific Community, in accordance with the Pacific Community's Data Privacy Policy.

In accordance with such applicable regulations, contestants shall be entitled to access, rectify and object to such personal data processing. In order to exercise such rights, contestants shall contact the Organiser at the following contact address: datavizchallenge@spc.int, indicating their given names, surnames and e-mail addresses.

Such data are mandatory for the purposes of taking part in the Pacific Dataviz challenge. As a result, any contestants exercising their right to object to the processing of their data prior to the end of the contest shall be deemed to have opted out of such contest.

For more information on the processing of personal data, contestants may consult the [SPC Data Privacy Policy](#).

17) Publication

The rules of the Pacific Dataviz Challenge may be viewed and downloaded from the Challenge website: <https://pacificdatavizchallenge.org/>

18) Undertakings by the Organiser

The Organiser hereby reserves the right to alter, postpone, bring forward, extend or cancel the Challenge unilaterally and at any time.

Les données sont conservées par l'entité chargée de leur traitement pendant cinq ans suivant la clôture du concours.

L'Organisateur, en tant que responsable du traitement des données, s'engage à respecter la réglementation qui lui est applicable en matière de traitement des données à caractère personnel, à savoir, pour la Communauté du Pacifique, sa Politique de protection des renseignements personnels.

Conformément à ces règles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en matière de traitement des données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, ils doivent contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : datavizchallenge@spc.int, en indiquant leurs nom, prénom et adresse e-mail.

Ces données sont obligatoires pour participer au Pacific Dataviz Challenge. Par conséquent, les participants qui exercent leur droit d'opposition au traitement des données les concernant avant la fin du concours sont réputés avoir renoncé à leur participation.

Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent consulter la [Politique de la Communauté du Pacifique en matière de protection des renseignements personnels](#).

17) Publication du règlement

Le règlement du Pacific Dataviz Challenge est consultable et téléchargeable sur le site Web du Challenge à l'adresse <https://pacificdatavizchallenge.org/>

18) Réserve et exclusion de responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter, d'avancer, de prolonger ou d'annuler le Challenge à tout moment et unilatéralement.

<p>The Organiser shall not be held liable for any data relating to contestants' registration that for any reason reach them in an illegible form or are impossible to process.</p> <p>Contestants shall be entirely liable for their participation in the Pacific Dataviz Challenge.</p> <p>The Organiser shall not be held liable for any contamination viruses or intrusion by a third party into the architecture used by contestants.</p>	<p>L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ou d'une participante ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison, ou si les données reçues étaient illisibles ou impossibles à traiter.</p> <p>Les participants assument l'entière responsabilité de leur participation au Pacific Dataviz Challenge.</p> <p>L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de toute contamination par des virus ou de toute intrusion d'un tiers dans l'architecture utilisée par les participants.</p>
<p>19) Applicable law and disputes</p> <p>These rules are subject to such regulations as are applicable to the Pacific Community, particularly its internal regulations and the general principles of international law.</p> <p>Any disputes that may arise as to the interpretation of these Rules shall be expressly referred to the sovereign appreciation of the Organiser.</p> <p>Any dispute arising between the Organiser and contestants during the Challenge that cannot be settled out of court shall be submitted to arbitration.</p> <p>None of the provisions of these Rules may be construed as the express or tacit forfeiture of any of the privileges or immunities enjoyed by the Pacific Community in the fulfilment of its international mission.</p>	<p>19) Loi applicable et litiges</p> <p>Le présent règlement est soumis à la réglementation applicable à la Communauté du Pacifique, notamment à ses règles internes et aux principes généraux du droit international.</p> <p>Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement est expressément soumis à l'appréciation souveraine de l'Organisateur.</p> <p>Tout litige qui survient entre l'Organisateur et un participant ou une participante à l'occasion du Challenge et qui ne pourrait être réglé à l'amiable est soumis à l'arbitrage.</p> <p>Aucune disposition du présent règlement ne saurait être interprétée comme une renonciation expresse ou tacite à l'un quelconque des privilèges ou immunités dont bénéficie la Communauté du Pacifique dans l'accomplissement de son mandat international.</p>